



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 NOVEMBRE 2021

LETTRÉ D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine



FRANCE RELANCE en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance, reprendre notre destin en main,
construire la France de 2030 »

*Emmanuel Macron,
Président de la République*

« Nous devons réarmer nos territoires, nous devons investir
dans nos territoires, nous devons nous appuyer sur nos territoires.
C'est l'objet de la relance »

*Jean Castex,
Premier ministre*



Découvrez le nouvel agenda des appels à projets du plan de relance en cliquant ici



Thèmes abordés cette semaine

COMPÉTITIVITÉ

Stratégies d'accélération
agricoles et alimentaires
Soutien à la filière Cloud

COHÉSION

Territoires intelligents
et durables

ÉCOLOGIE

Aide à la relance de la
construction durable
Développement du fret ferroviaire

Stratégies d'accélération agricoles et alimentaires

Dans le cadre du PIA 4 et du Plan de Relance, 877,5 millions d'euros seront déployés sur 5 ans autour de 2 stratégies d'accélération avec une double ambition :

- › Développer des solutions innovantes au service de la résilience et de la compétitivité du monde agricole et de l'industrie agro-alimentaire dans la transition agroécologique (428 millions d'euros) ;
- › Concevoir et déployer les solutions pour une alimentation plus durable et favorable à la santé (449,5 millions d'euros).

L'objectif de ces stratégies est d'accélérer la recherche et le développement de technologies de rupture en vue de déploiements généralisés au service d'une alimentation de qualité, avec notamment le lancement de deux programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) dotés de 95 millions d'euros et qui seront pilotés par l'INRAE et l'INRIA.

Elles permettront de repousser les frontières de la connaissance et d'accompagner l'innovation et son déploiement dans les territoires. Start-up, PME et ETI : chacun pourra répondre aux appels à projets pour accompagner des projets d'entreprises innovants.

Ces deux stratégies d'accélération viennent en complément des 2 milliards d'euros du plan France 2030 qui seront consacrés à la construction de l'agriculture et de l'alimentation de demain. Ce nouveau budget permettra de consolider tout ce qui a été mis en place depuis 2017 et d'accélérer cette troisième révolution agricole, fondée sur le vivant et la connaissance, tout en accompagnant les agriculteurs, industriels et salariés pour la modernisation de leurs exploitations agricoles, de leurs sites de production, et l'apprentissage de nouvelles compétences.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Soutien à la filière Cloud

Considérant que le cloud constitue un potentiel économique indéniable pour l'Europe et pour la France, le Gouvernement a une stratégie nationale pour le cloud qui vise à relever les défis posés par le cloud en matière de souveraineté économique et technologique et de protection de données.

Ce volet doté de 1,8Md€, dont 667 M€ de financement public, 680 M€ de cofinancements privés et 444 M€ de financements européens, s'inscrit dans le cadre du 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA4) et de France Relance.

Cette stratégie mise sur l'innovation et les atouts des cloudeurs français en :

- › soutenant l'essor des offres françaises innovantes, y compris provenant du logiciel libre,
- › accélérant le passage à l'échelle des acteurs français sur les technologies critiques très demandées, telles le big data ou le travail collaboratif
- › intensifiant le développement de technologies de rupture à horizon 2025, telles que l'edge computing afin de positionner la filière européenne comme un futur champion.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Aide à la relance de la construction durable

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place en septembre 2020 une aide à la relance de la construction durable, répondant au double objectif de production de logements et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Le dispositif prévoit le versement d'une aide forfaitaire de 100€ par m² de surfaces de logement construit au-delà d'un seuil de densité pour les programmes d'au moins deux logements autorisés à la construction. En complément de ce forfait, les opérations de transformation de bureaux en logements et les opérations dans des opérations d'aménagement exemplaires bénéficient d'un bonus.

Conformément au décret n°2021-1070 du 11 août 2021 et à l'arrêté d'application du 12 août 2021, l'aide est calculée automatiquement, sur la base des permis de construire délivrés entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 août 2021 et enregistrés dans la base de données Sit@del.

L'arrêté du 25 octobre 2021 fixant les montants d'aide est publié ce jour au Journal officiel. L'aide sera versée aux communes avant la fin de l'année par les préfets de département.

Pour l'année 2021-2022, comme annoncé par le Premier ministre lors du congrès HLM des 28-30 septembre dernier, le Gouvernement a décidé, à l'appui des travaux de la commission pour la relance de la construction durable, présidée par François Rebsamen, de faire évoluer cette aide vers un dispositif de contractualisation recentré sur les territoires tendus où l'offre de logement fait défaut, tout en optimisant le foncier disponible au regard de sa rareté et de son coût. Les intercommunalités et communes des zones tendues sont ainsi invités dans les toutes prochaines semaines à s'engager sur des objectifs de production de logements au sein de contrats de relance du logement à conclure avec les préfets de département.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

Développement du fret ferroviaire

Le Gouvernement réaffirme son engagement en faveur du développement du fret ferroviaire, au service de la transition écologique, qui s'est déjà traduit par la publication, le 13 septembre dernier, de la Stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire. Celle-ci reprend l'objectif d'un doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030, désormais inscrit dans la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.



Dans cette stratégie, l'État s'est notamment engagé, dans la continuité des mesures d'aide mises en place à l'été 2020 puis dans la loi de finances 2021, à maintenir jusqu'en 2024 une enveloppe additionnelle annuelle de 170 M€ pour soutenir l'exploitation des services de fret ferroviaire et de transport combiné. Ce sont ainsi au total plus de 300 M€ par an qui seront consacrés par l'État sur la période 2021-2024 à ce soutien opérationnel. Le plan de relance du Gouvernement, qui comprend un volet spécifique de 250 M€ en faveur des investissements dans le réseau pour le fret ferroviaire, s'inscrit pleinement dans cette stratégie. En additionnant les financements de l'État déjà prévus par la loi d'orientation des mobilités ainsi que les cofinancements attendus de l'Union européenne, des collectivités territoriales et de différents acteurs du fret ferroviaire, c'est au total une programmation d'opérations d'investissement de 1 Md€ consacrée spécifiquement au fret ferroviaire. En complément, le plan de relance comprendra également 210M€ pour financer les surcoûts liés à une meilleure prise en compte par SNCF Réseau des circulations fret lors des travaux menés sur le réseau ferré, ainsi qu'un montant de 140 M€ pour financer des projets des ports maritimes à vocation ferroviaire.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

COHÉSION

Territoires intelligents et durables

Dans le cadre du 4e Programme d'investissements d'avenir (PIA) et du plan France Relance, est lancé l'appel à projets (AAP) « Territoires intelligents et durables ».

Doté de 30 millions d'euros, cet AAP doit permettre :

- › la structuration de modèles économiques, de modèles de gouvernance et d'outils d'évaluation répondant au concept de « territoire intelligent » ;
- › l'émergence de solutions reposant sur l'exploitation de données, souveraines et adaptées aux spécificités des services publics territoriaux ;
- › la structuration d'un écosystème national d'acteurs, basé sur des expériences de « territoires intelligents et durables », favorisant le partage de retours d'expériences, la mise en place de méthodes et la diffusion de bonnes pratiques dans une optique de répliquabilité.

Cet AAP a vocation à soutenir principalement les collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux (et autres formes associées) ayant pour ambition d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'améliorer la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Concrètement, les projets doivent permettre le pilotage et/ou la gestion opérationnelle de politiques publiques grâce à la donnée et/ou la création de nouveaux services innovants, reposant sur l'utilisation des données, à destination d'acteurs du territoire (public, privé, citoyen, etc.).

Les lauréats de l'AAP pourront être soutenus financièrement, notamment dans les dépenses de R&D et d'investissements directement liées au projet présenté. Les projets en consortium pouvant associer en complément des acteurs entreprises ou de la recherche sont également envisagés. Ces partenaires pourront dans ce cas être également soutenus dans le cadre du projet.

En outre, la banque des Territoires, opérateur pour le compte de l'État de cet AAP, pourra mobiliser ses outils de financement en prêts et en fonds propres pour compléter le soutien aux projets lauréats, en faveur de territoires plus durables et plus attractifs.

L'AAP sera organisé en deux vagues, entre le 27 octobre et le 7 septembre 2022. Dans le détail les clôtures sont programmées :

- › clôture vague 1 : 17 janvier 2022
- › clôture vague 2 : 7 septembre 2022

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine

© Crédit images : fullvector / Freepik